per
sqe

Économie rurale

Le point de vue des producteurs français

J.-P. Andrault

Citer ce document / Cite this document :

Andrault J.-P. Le point de vue des producteurs français. In: Économie rurale. N°116, 1976. Les produits alimentaires stratégiques - deuxième partie. p. 9;

doi : https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2448

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_116_1_2448

Fichier pdf généré le 08/05/2018

BY: $ = creative commons

LE POINT DE VUE DES PRODUCTEURS FRANÇAIS

J.-P. ANDRAULT

Association Générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB)

Impératifs communs aux économies agricoles française et européennes

Le commerce n'est pas une fin en soi, il fait partie d'un tout harmonieux et doit répondre aux exigences de la production, de la consommation intérieure, des échanges intra-régionaux, des exportations, de la recherche de débouchés nouveaux.

Les impératifs communs des économies agricoles française et européennes, sont :

— la sécurité d'approvisionnement pour les consommateurs européens,

— des « devises » pour la France : d'où l'intérêt de vendre à des pays solvables, et la priorité du débouché communautaire, du débouché des pays limitrophes (Suisse, Espagne, Portugal, Afrique du Nord, Pays de l'Est), et de nos clients traditionnels (Afrique Noire, pays du bassin méditerranéen),

— l'intérêt des contrats à long terme, qui représentent 10 % du marché mondial du blé, mais un pourcentage plus important pour un certain nombre d'exportateurs (jusqu'à 25 et même 50 %) pour l'Australie, le Canada et l'Argentine.

NOUVELLE REGLEMENTATION CEREALIERE PROPOSEE PAR LA COMMISSION

Cette nouvelle réglementation exerce une double influence, sur le marché européen du blé et l'économie agricole française.

1 — Le contenu

La réglementation ne répond pas seulement à un problème conjoncturel de la qualité des blés, mais surtout à une *évolution de fond :*

— augmentation régulière de la production européenne de céréales,

— augmentation de la consommation des céréales par le bétail, qui prend une place de plus en plus importante par rapport à la consommation directe par les humains sous forme de pain.

Cette évolution oblige à repenser une relation de prix entre les différentes céréales : ne reflétant plus les impératifs de l'offre et de la demande, elle se traduit par des difficultés croissantes. *D'un point de vue pratique,* cette relation doit comporter une diminution des interventions et la prise en compte de la préférence communautaire qui se dégrade à certains moments. Elle doit également ne pas entraver le commerce avec les pays tiers.

2 — Influence prévisible (du point de vue des producteurs)

Sur le plan général

On peut prévoir :

* le développement de la consommation européenne de céréales, surtout en consommation animale : celle-ci peut augmenter, si la concurrence avec les produits de substitution n'est pas trop vive. Il peut y avoir remplacement partiel du maïs importé, et peut-être d'un peu d'orge. Il peut y avoir accroissement de la consommation de céréales à la ferme,
* le développement possible de débouchés nouveaux,
* le renforcement d'une politique de qualité : en matière de blé tendre, « classement » des variétés.

Sur le plan du revenu des producteurs

C'est une question de niveau et de garantie.

* Les garanties risquent de devenir moins automatiques que par le passé. Cette évolution devrait être compensée par des « engagements » plus fermes des producteurs au sein de leurs coopératives et des coopératives vis-à-vis de leurs Unions ou des autres opérateurs,
* La garantie doit tenir compte des problèmes régionaux : peut-être faudra-t-il en venir à un système souple, prenant en compte les tarifs de transports, l'état des stocks régionaux.

Sur le plan du commerce des céréales en général

Notons l'importance des accords internationaux relatifs aux niveaux de stocks, aux fourchettes de prix et aux contrats à long terme. Cependant la France possède, en matière de commerce céréalier, des atouts majeurs : de la matière première en quantité, des équipements en stockage et en transports, une organisation de marchés.

creative commons Persée